



# Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Sept 2010  
N° 99

Rassemblement  
Unitaire  
Social  
Ecologique

## Edito

La semaine passée nous avons évoqué ici même la situation très préoccupante de l'Education nationale sur laquelle les enseignants avaient voulu attirer l'attention en organisant un mouvement de grève le 6 septembre. L'inspection générale de l'Education nationale est venue, bien malgré elle, apporter de l'eau au moulin des grévistes. Dans un rapport interne adressé au ministre Luc Chatel début juillet, ladite inspection ne cache pas son « malaise » devant des choix budgétaires « qui préparent peu l'avenir », devant des baisses des



moyens de remplacement « qui laissent sceptiques ». Rapport qui soulève également le problème du « parachutage » comme nous l'avons appelé, de quelque « 14 000 professeurs stagiaires n'ayant reçu aucune formation pédagogique. » Et le ministre peut toujours affirmer que ce rapport « ne décrit pas la situation actuelle », ce sont pourtant bien les enseignants qui peuvent le mieux en parler, de la situation actuelle. Oui mais voilà, il faut diminuer les dépenses publiques, alors on diminue les emplois publics. Et tant pis si l'intérêt général en pâtit. Car l'éducation est loin d'être la seule touchée, la santé n'est pas épargnée elle non plus. Et ce n'est pas le personnel hospitalier qui dirait le contraire. En 2010, 54 hôpitaux sont menacés de fermeture...

Comme après chaque conseil, nous vous proposons de revenir sur les moments forts qui ont émaillé la séance. Cette fois-ci, les rares échanges entre majorité et opposition ont concerné le CRUFC et le Channel.

Concernant la communication du maire n°3 tout d'abord, liée à la signature d'une convention « emploi » entre la ville et la société KFC (pour inciter à l'embauche de Calaisiens), Jacky Hénin déclarait : « Je souscris complètement car ce n'est pas la première fois que la ville le fait, c'est une continuité avec ce qui se faisait antérieurement. C'est ainsi que nous avons procédé pour les 4B, la zone Curie... permettant à de nombreux Calaisiens de trouver un emploi. »

Venait ensuite le CRUFC et c'est par une communication du maire déposée sur table juste avant le conseil que les élus devaient se prononcer sur le vote d'une avance de subvention de 53 000 € au club de football. C'est d'abord sur la méthode que Jean-Marc ben intervenait : « Aura-t-on à chaque fois la délibération à la va-vite ? », suivi par Jacky Hénin : « Ce que dit M. Ben est frappé du bon sens. Comment peut-on discuter sans avoir pu y travailler avant ? » Ce à quoi Natacha Bouchart répondait : « Je ne suis pas devin, la dernière commission date du 8 septembre. » Puis sur le fond de l'affaire, l'ancien maire interrogeait : « Combien l'association CRUFC a-t-elle déjà perçu en terme d'avance ? Nous devrions verser à l'association mais pas à la SASP qui a en charge l'équipe première. Par ailleurs c'est la dernière fois que je vote une avance pour le CRUFC sans avoir eu un plan de redressement visé par quelqu'un de votre équipe. A ce jour nous n'avons rien. » Natacha Bouchart répondait

alors qu'elle était « aussi désespérée que vous. Mais dans le feuilleton « il faut sauver le CRUFC, nous tentons de sauver le CRUFC et les enfants. Concernant les subventions, nous avons voté en juin 112 000 € et 53 000 aujourd'hui, soit 50 % des subventions comme pour les autres associations car on ne pouvait pas mettre en péril la prochaine saison. Je reste sur les engagements pris par le maire pour faire appliquer le plan de redressement de M<sup>e</sup> Labisse. J'ai demandé à notre contrôleur de gestion de prendre contact avec le CRUFC pour remonter les comptes depuis un an. Il n'y a aucune inscription comptable depuis un an, aucune comptabilité. Vous demandez quelles garanties ? C'est une fois que la comptabilité sera reconstituée que le contrôleur pourra contrôler quelque chose. La SASP est une société privée, ce n'est pas Natacha Bouchart qui a demandé la démission des dirigeants, c'est l'audience du tribunal. » « C'est faux », s'étranglait Patrick Allemand. Natacha Bouchart répondait alors : « Vous vous rendez compte que ces personnes ont été incapables de créer une comptabilité depuis 3 ans. » « Ce ne sont pas les mêmes personnes, » rétorquait Patrick Allemand. « Si, c'est le même président, » affirmait Natacha Bouchart. Ce que contestait Patrick Allemand : « Vous vous trompez. » « Ils sont tous les deux responsables, » finit par conclure Natacha Bouchart avant de continuer « la convention entre la SASP et la ville n'est pas encore faite. Une réunion doit avoir lieu prochainement avec le nouveau président. On établira alors une convention. Si il y a une entente entre les deux, on verra comment on fait. » Jacky Hénin redemandait alors la parole : « Je vais voter cette subvention pour que les jeunes et les moins jeunes puissent jouer mais je

« C'est la dernière fois que je verse une subvention sans un plan de redressement visé. »

« Ce ne sont pas les mêmes personnes, » rétorquait Patrick Allemand. « Si, c'est le même président, » affirmait Natacha Bouchart. Ce que contestait Patrick Allemand : « Vous vous trompez. » « Ils sont tous les deux responsables, » finit par conclure Natacha Bouchart avant de continuer « la convention entre la SASP et la ville n'est pas encore faite. Une réunion doit avoir lieu prochainement avec le nouveau président. On établira alors une convention. Si il y a une entente entre les deux, on verra comment on fait. » Jacky Hénin redemandait alors la parole : « Je vais voter cette subvention pour que les jeunes et les moins jeunes puissent jouer mais je

(Suite p 3)

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En

## Félicitations

Madame la présidente de l'OPHLM de Calais est contente : sa fille, qu'elle vient elle-même d'embaucher (à l'office évidemment), est dans un état qui fera devenir madame Courmont « mamie », d'ici quelques mois. On comprend mieux dès lors, l'insistance de « mamie » à donner un emploi au « bio fieu » et, histoire que sa situation ne fasse pas tâche, de fournir au jeune couple une grande maison neuve (pas moins de quatre chambres), pour qu'ils fassent beaucoup d'« éfants ». « Mamie » étant prévoyante, compte-tenu de la situation tendue en matière de logements sur le Calais, elle a décidé de mettre immédiatement le (ou la) future petit(e)-fils(le) sur la liste des demandeurs prioritaires ? Dès le sexe connu, elle pourra alors procéder à l'attribution d'un loge-

ment. Si, si, on n'est jamais assez prévoyant.

## On s'occupe de vous, qu'ils disaient

Décidément, les élus calaisiens ont pris le chômage à bras le corps. Après la présidente de l'OP (voir Rusé n°98) c'est aujourd'hui au président de la CAC. En effet, Philippe Blet vient de recruter un agent chargé des fonctions de concierge à la base de char à voile des Hemmes de Marck. L'heureux bénéficiaire de cette mesure habitait à... Balinghem. De 2 choses l'une, soit aucun chômeur calaisien ne dispose des compétences (mais on doute...), soit, plus sûrement, Philippe Blet pense à son avenir politique et lorgne dorénavant sur la mairie de Balinghem pour 2014. Un visionnaire ce Philippe. Mais qu'en pensent les Calaisiens à qui on prélève de plus en plus d'impôts ?

## On y pense



Ce jeudi 23 septembre, sans discours ni baratin, manifestation contre la réforme des retraites.

Tous à la manif' et on vous donne rendez-vous devant l'hôtel de ville dès 9 h.

## Calaisis mauvais élève ?

Vous avez été nombreux à réagir à la double page du Nord-Littoto du 14 septembre, intitulé « **Calais très mauvais élève en attractivité** ».

Cette article rend compte d'une étude réalisée par l'Université Paris-Dauphine sur l'attractivité des 100 plus grandes agglomérations françaises (et non pas de villes comme indiquées dans le titre), qui classe le Calaisis, 92 sur 100.

Selon le quotidien, *l'Université Paris-Dauphine a décidé de travailler le sujet d'une façon différente, s'approchant d'une méthode scientifique plus poussée.* Et de là, le journal local de nous « informer » que la *Cité des six bourgeois n'a jamais eu la côte dans le cœur de ses habitants et qu'elle se retrouve handicapée par le déficit démographique dont elle souffre depuis longtemps, puisqu'elle comptait en 2006 quelque 6000 personnes de moins qu'en 1999.*

Il est important d'apporter quelques précisions sur ces chiffres. En réalité le calcul effectué par Paris-Dauphine tient compte du solde de croissance, c'est-à-dire ce qu'aurait dû être le nombre d'habitants de Calais en 2006 au vu de son taux de naissance. En 1999, la population de l'**Agglomération** de Calais était de 98 514 compte-tenu de son taux de croissance, il aurait dû être en 2006 de plus de 103 000, or il était de 96 695 d'où la perte virtuelle de près de 6000 habitants. En réalité, la perte physique est de 1 819 habitants pour les cinq communes de l'**Agglomération**, à titre d'information dans un recensement de 2007, l'**Agglomération** a vu son nombre d'habitants à nouveau remonter pour atteindre 97 151 soit 556 habitants de mieux qu'en 2006 (dont 405 rien que pour Calais).

Ce qu'il est intéressant de remarquer sur l'attractivité de l'**Agglo**, c'est que l'article du Nord-Littoto met l'accent d'une part sur le déficit démographique et d'autre part sur un soi-disant manque d'intérêt environnemental et structurel. Tout ceci conduisant notre **agglomération** à être classé dans une catégorie « C8 », celle des plus mauvais élèves, celle des moins attractives.

Pour appuyer ce constat, le journal va même jusqu'à livrer quelques témoignages de passants qui dénigrent énergiquement Calais (attention pas l'**Agglomération** mais bien Calais. Par ailleurs on peut s'interroger quant à la présence de ces braves gens dans le « trou du cul du monde »), dont un « pauvre » lillois perdu à « Tataouine-les-Pouffes » qui ne

sait certainement pas que sa merveilleuse agglomération de Lille est classée également en « C8 » à la 82<sup>e</sup> place (- 40 536), comme d'ailleurs les agglomérations de Douai-Lens (- 20 828), de Maubeuge (- 7140), de Dunkerque (- 15 734), ou encore Saint-Etienne, Rouen, Amiens, Reims, Caen, Le Mans, Montbéliard et Le Havre.

Il faut parcourir l'intégralité de cette étude de 75 pages pour pouvoir établir un constat objectif de la situation. Les variables sont utilisées à partir de thèmes relatifs au type de population (sa structure, son évolution, sa capacité d'achat...), à l'offre de logements, de commerces et de services, aux équipements et surtout au dynamisme économique, or le classement sur l'attractivité des agglos, en lui-même, ne tient compte que du déficit démographique.

Il est par conséquent réducteur de livrer des chiffres et d'affirmer que l'**Agglomération** de Calais n'est pas attractive sans un diagnostic objectif de la situation.

Le classement établi par l'Université-Dauphine se divise en 8 catégories pour 100 des plus grosses **agglomérations** de l'Hexagone, de la classe 1 à 4 (de bleu foncé à bleu clair sur la carte du pays dans l'étude) : les agglomérations qui attirent énormément, qui ont un fort excédent migratoire (C1), à modérément, excédent migratoire modéré (C4), puis de la classe 5 à 8 (d'orange à rouge vif) : celles qui attirent le moins, avec donc un déficit migratoire modéré (C5), à un déficit migratoire aggravé (C8).

Ce qui devrait rendre le classement objectif avec les atouts et inconvénients de chacun est en réalité faussé par une seule variable, en résumé : une perte d'habitants.

Ainsi, dans le classement des **agglos** les moins attractives on retrouve Nantes, Lyon, Lorient, Rennes, Troyes (chez François Baroin, UMP), Clermont-Ferrand, Arras (Modem), Béthune, Colmar (UMP)...en **C5** ; Strasbourg, Orléans (UMP), Metz, Nancy (UMP), Grenoble, Dijon, Angers, Valenciennes (chez Dominique Riquet, UMP) et **Paris** en **C6** ; Laval, Besançon, Evreux, Chartres (UMP), Meaux (chez Jean-François Coppe), Saint-Quentin (chez Xavier Bertrand, UMP)...en **C7**.

Alors pourquoi ce résultat ? Les **Agglos** de Nantes, Lyon, Angers, Strasbourg, Paris, ou Lille manquent-elles à ce point d'atouts pour que leurs populations diminuent ? Ont-elles été dirigées pendant des décennies par des

« cocos » ou alors peut-être ne possèdent-elles pas suffisamment de commerces et de services, d'équipements, de qualités architecturales, d'animations, de charme, d'ambiance, de passé historique... ?

Sans doute pas, en réalité le déficit migratoire de ces **agglos** relèvent d'autres facteurs sociaux et économiques. Paris est la ville la plus visitée du monde et pourtant elle a perdu 145 000 habitants en 7 ans. Dans les facteurs à prendre en considération, par exemple, le phénomène de plus en plus marqué du départ d'habitants des villes vers des territoires plus ruraux pour des raisons de qualité de vie (loin du bruit, de la pollution et du stress des villes) ou pour des raisons économiques (le prix du logement est souvent prohibitif dans les villes, pour le prix d'une maison de 60 m<sup>2</sup> à retaper sans jardin en ville, vous pouvez en faire bâtir une à la campagne de 100 m<sup>2</sup> avec 1000 m<sup>2</sup> de terrain à 20 minutes en voiture. Qui n'a pas dans sa famille ou dans ses amis, un ouvrier, un employé qui a fait bâtir à Balinghem, Brêmes-les-Ardres, Clerques, Bonningues, Saint-tricat, Pihen parce que l'accès à la propriété est facilitée) Autre facteur, la nécessité économique. Dans l'étude de Paris-Dauphine, une carte de l'Hexagone exprime clairement le nouveau visage économique du pays. Ainsi, la France est coupée en deux par une ligne diagonale qui s'étend de Grenoble à Brest. Alors que du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années 80, la partie la plus au nord concentrait la majeure partie de l'industrie française, amenant des milliers de résidents supplémentaires dans ces régions, depuis les années 90, les politiques de la « Gauche » libérale et de la Droite, dictées par les marchés, ont conduit à la fermeture et aux délocalisations des grands sites industriels et inversé la carte économique. Aujourd'hui, les mobilités obéissent à un nouveau tropisme. Jeunes étudiants ou jeunes entrants sur le marché du travail, familles en quête d'espace et de qualité de vie, travailleurs à la recherche d'un emploi ou d'une opportunité professionnelle, retraités en quête d'une vie au soleil, tous participent à un mouvement général : l'appel du Sud et de l'Ouest... (étude Paris-Dauphine).

Le classement fourni par l'étude atteste mathématiquement de ce constat et on retrouve en **C1** : Ajaccio, Perpignan, Toulouse, Bayonne, Montpellier, Nice ; en **C2** : Bastia, Arcachon, Sète,

## Ca m'gratte

### Pour ou contre ?

A l'occasion de la délibération Enseignement 1 visant à émettre des avis sur la carte scolaire, Nicole Lheureux intervenait pour demander une nouvelle fois que les fermetures et ouvertures de classes soient présentées dans des délibérations distinctes « *car je ne veux pas voter POUR une fermeture.* » Natacha Bouchart acceptait alors que soit précisé dans le procès verbal qui souhaitait voter contre la fermeture. Comme un seul homme, toute l'opposition a levé la main. Conclusion : tous les élus de la majorité, toutes formations confondues, ont voté POUR la fermeture d'une classe.

### Absences

Les élus de la nouvelle majorité seraient-ils en train de s'essouffler ? Quoi qu'il en soit 8 (sur 38) d'entre eux manquaient à l'appel à l'occasion du dernier conseil. Manifestement, les débats ne les passionnent pas.

### Propagande

11, c'est le nombre de photos de Natacha Bouchart que l'on peut voir en ce mois de septembre dans « ses » organes de propagande. Car aux 5 photos du « calais Mag » de septembre, il faut en ajouter 6 autres dans le tout nouveau journal du CCAS : « Social Actu ». Eh oui, il suffisait d'y penser : créer de nouveaux moyens de communication pour faire sa promotion... Philippe Blet va pouvoir ramer...

## La phrase

« *Entre les statuts du CRUFC et le règlement intérieur de la Halle Gambetta, j'ai passé un bel été,* » de Natacha Bouchart lors du dernier conseil. Eh oui, prise en flagrant délit de méconnaissance de ses sujets lors du conseil du 30 juin, elle avait promis qu'elle mettrait à profit ses vacances pour lire (enfin) ses dossiers. Ce qu'elle a manifestement fait. Mieux vaut tard que jamais...

## Le dessin

Tout est dans la façon de dire les choses... Notre dessinateur Babouse l'a bien compris...



(suite de la p 1)

pense que certains vous racontent des bobards. Qu'il n'y ait pas de comptabilité établie me semble impossible. Comment voulez-vous que le tribunal ait pu examiner quoi que ce soit ? Comment voulez-vous que la DNCG ait pu donner un avis favorable ? Je ne dis pas que ce que vous dites n'est pas vrai, mais il y a une comptabilité, c'est obligé. » « Ce n'est pas du bobard, répondait Natacha Bouchart, c'est pire que ça. » Ce à quoi Patrick Allemand répliquait : « C'est très inquiétant. Et ce qui m'inquiète, c'est l'imputation des sommes par rapport aux créanciers. Na va-t-il pas y avoir un rapt sur ces sous ? Qui peut nous rassurer sur l'argent qui va être donné ? ». Réponse de Natacha Bouchart : « Je trouve que la subvention est raisonnable (?). Qui a pris ses responsabilités ? C'est le maire. Par contre ce n'est pas moi qui ait demandé la démission des dirigeants, c'est M<sup>e</sup> Labisse. Je trouve ça très sain et très serein. Mais il y a un jugement le 20 octobre prochain et d'ici là je n'interviendrai plus sur ce dossier. »

Les autres délibérations n'appelaient que peu voire pas de remarques, exceptée celle concernant le rapport d'activités annuel du Channel au sujet duquel Jacky Hénin déclarait : « Je tiens à féliciter le Channel pour sa saison, pour l'augmentation du nombre de ses spectacles et de ses spectateurs... Et il est important de trouver des moyens supplémentaires à cet organisme atypique qui attire de nombreux visiteurs pour lui permettre de continuer à se développer. J'ai été agréablement surpris de lire dans la presse que de

nombreux maires sont prêts à faire payer en partie par l'agglomération. Ce sont les mêmes qui, hier, ne voulaient pas en entendre parler. Il est par ailleurs une bataille commune à mener, celle que la participation de l'Etat soit portée à la hauteur de celle de la ville. » Nata-

cha Bouchart répondait alors : « C'est exactement comme ça que je vois les choses. Mais les difficultés sont budgétaires. Nous n'avons pas les moyens d'augmenter les subventions du Channel, sauf à supprimer des pans entiers de certains équipements. Le débat est aussi de demander au Channel de réfléchir à une autre méthode de paiement. Les Calaisiens ne devraient pas avoir à continuer à payer les entrées des personnes extérieures. Par ailleurs avec les services on regarde sur le budget 2011 pour évaluer chaque équipement culturel : le nombre d'entrées, le rayonnement. » Puis la maire donnait la parole à Philippe Blet : « L'agglomération participe déjà à des projets événementiels portés par le Channel selon la règle des 10/40 (pour 40% donnés par la ville, l'agglomération donne 10% NDLR), participe sur le fiches action du CLEA et celles du CUCS. La question à se poser est : « faut-il le reconnaître d'intérêt communautaire ? ». Par ailleurs je tiens à préciser que des maires étaient déjà favorables au Channel avant. » « Un seul, c'était M. Segard », répondait Jacky Hénin. « Il y avait aussi M. Péron, » ajoutait le président de l'agglomération. « Non, il disait que la culture de Calais s'arrête à Calais, » rappela Jacky Hénin.

« Qu'il n'y ait pas de comptabilité établie me semble impossible. »

je tiens à féliciter le Channel pour sa saison, pour l'augmentation du nombre de ses spectacles et de ses spectateurs

### Le Channel : question de... priorités

Concernant le Channel, Natacha Bouchart n'a pas souhaité s'exprimer plus longuement sur le sujet expliquant qu'elle l'avait fait plus longuement dans la presse récemment. Il est vrai qu'elle a déclaré à l'occasion de la présentation du rapport d'activités annuel de la scène nationale : « On ne peut pas assumer un budget supplémentaire de 400 000, 450 000 ou 600 000 €. Nous avons un budget animation et promotion de développement économique qui rythme plusieurs animations importantes dans l'année qui ont fait leurs preuves. » (??!!) En fait, force est de constater que la ville aurait les moyens de le faire si elle le choisissait. En effet, et juste pour rappel : en 2009 l'exposition « La terre vue du ciel » a coûté la bagatelle de 450 000 € aux Calaisiens. Pour un rayonnement qui est (très) loin d'égaliser celui du Channel (les chiffres inventés par Natacha Bouchart pour justifier la dépense n'ont trompé personne...). En 2010, l'exposition « Vivants » a coûté 250 000 €, mais en terme de communication on ne connaît pas réellement le montant de la facture... En 2010, les jardins « effet maire » ont coûté plus de 350 000 €. Alors, que Mme Bouchart ne souhaite pas financer davantage le Channel, très bien. Mais c'est « son » choix. Qu'elle l'assume. L'argent elle sait le trouver quand elle en a besoin...

(suite de la p 2)

Fréjus, Agen, Thonon, Menton, Albi, Alès, Annemasse, Bergerac, Nîmes ; en C3 : Pau, Avignon, Toulon, Bordeaux, Marseille ; en C4 : Béziers, Montauban, Saint-Nazaire, Poitiers, Vichy, Brive, Vannes, La Rochelle, Saint-Brieuc, Chambéry, Périgueux, Quimper, Limoges, Annecy, Niort, Tours.

Il est vrai « qu'il semble que la mission soit moins pénible au soleil ». Mais plus sérieusement cette étude a le mérite de révéler un problème qui n'est pas d'ordre local comme le laisse entendre le Nord-Littoral, mais bien national, avec les défaillances des gouvernements successifs (les amis de Natacha) dans leurs politiques d'aménagement du territoire.

### Nathalie réagit (paradoxal non ?) au classement

Interviewée sur une question qui concerne surtout l'Agglomération (on aurait préféré entendre l'avis du Président Blet, s'il en a un). Comme à son habitude, cette chère Nathalie a imputé le classement de l'Agglomération à l'ancienne municipalité coco. Il est vrai que les fermetures d'usines, les délocalisations massives, la désindustrialisation de la France, le chômage, la dette publique, l'affaire Woerth-Bettencourt, les rafles de Roms, les condamnations de la France pour actes discriminatoires, les échecs des contrats commerciaux avec le Brésil, la Russie, les Emirats Arabes Unis... Tout cela est de la faute des Cocos.

Quand Nathalie Keuroglanian-Bouchart est interrogée sur les raisons qui ont conduit à la perte de milliers d'habitants depuis 1999, une fois de plus elle a une vision très primaire de la situation. Elle évoque une mauvaise gestion de l'ancienne majorité de la mixité sociale, les cadres et les ouvriers se seraient trouvés face à une dégradation du bien-être (feux de poubelles, incivilités) dans leur quartier entre 2005 et 2007 (ce qui semble vouloir dire qu'un an avant son arrivée les choses allaient déjà beaucoup mieux). Petit rappel, en 2005 quand toute la France s'embrasait, que des containers à ordures et des voitures partaient par milliers en fumée, que des guerres urbaines éclataient sur tout le territoire, suite à une bavure de la milice, pardon... de la police de Sarkozy, L'agglomération, elle, est restée sereine. L'incivilité, ici, compte-tenu des difficultés sociales n'est pas plus élevée qu'ailleurs.

Que des cadres et les ouvriers aient quitté l'Agglomération, peut-être, mais les raisons sont sans doute, comme partout sur le territoire de l'hexagone, pour les uns, la recherche d'une qualité de vie supérieure, le besoin d'espace et de nature, pour les autres une nécessité économique liée au prix de l'immobilier en ville, pour les derniers l'absolu nécessité de trouver un nouvel emploi.

Par contre, en affirmant, qu'il n'y a plus de mixité sociale, plus de cadres, plus d'ouvriers, quelle population reste-t-il donc ? Quel sous-

entendu y-a-t-il derrière les propos de Madame le Maire ? Autre point, lorsqu'elle souligne l'absence de structures sociales pour les personnes en difficultés, oublie-t-elle les centres sociaux Espace Fort et Matisse, le PLIE, la mission locale et le service jeunesse, le travail important des agents du CCAS... Quant au centre-ville, elle avait la possibilité de palier cette absence en lieu et place de son Forum Gambetta.

Plus loin, lorsqu'elle est interrogée sur la stratégie à élaborer pour inverser la tendance, là encore la réponse est inappropriée. Faire revenir des cadres, des ouvriers, des étudiants en centre-ville, c'est tout à fait louable, mais ce n'est pas uniquement avec des aménagements urbains que ces personnes reviendront. L'ancienne municipalité et le Conseil communautaire avaient été à la pointe dans ce domaine avec des travaux et des projets qui devaient permettre à la ville de se moderniser : La Cité de la Dentelle, le Stade de l'Épopée, la zone franche Marcel Doret, des zones d'activités, le nouvel hôpital, les centres sociaux, Icéo, la base nautique, la rénovation de Calais Nord, Calais Port 2015... Avec des moyens exceptionnels, Paris, Lille, Lyon, Rouen, Orléans... disposent également d'équipements, de projets, de moyens financiers de tout premier ordre et pourtant elles perdent massivement chaque année des habitants.

On pourra construire un palais des congrès qui ressemble à l'Opéra de Sydney à la place du camping municipal, on peut mettre tous les vélos et les bateaux-bus que l'on veut, reconstruire les « 7 merveilles du monde », construire une Tour Eiffel 2, on attirerait certainement des visiteurs mais cela ne garantirait en rien une augmentation du nombre d'habitants, si autour de tout cela, il n'existe pas une dynamique économique génératrice d'emplois (pour autant pour les raisons déjà évoquées, il ne faudrait sans doute pas s'attendre à une hausse importante).

En cela, tout comme ses prédécesseurs des années 60, Nathalie a raté le coche en refusant par exemple l'implantation d'Eras Metal, une usine ultra-moderne, qui était également prête à investir dans la recherche et l'innovation et à se développer durablement dans notre cité. Le refus de Nathalie a eu pour effet d'envoyer un très mauvais message aux industriels qu'ils soient français ou étrangers : on ne veut pas d'implantations industrielles chez nous, allez voir nos voisins, cassez-vous ! C'est vrai que l'arrivée d'un magasin d'équipement sportif et d'un restaurant de « mal-bouffe », c'est beaucoup plus générateur d'emplois ! Pour conclure avec une note d'optimisme, Madame Bouchart espère que le Calaisien remontera dans le classement d'ici cinq ans, on peut la croire, puisque cela fera déjà plus d'un an qu'elle ne sera plus maire !